

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
approuvant le programme d'études de primaire (5^{ème} et 6^{ème}
primaire) du réseau libre confessionnel**

A.Gt. 22-11-2024

M.B. 20-12-2024

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, l'article 1.5.1-4, §2 ;

Vu l'avis donné lors des séances des 21 février, 13 et 27 mars, 10 avril, 15 et 29 mai et 05 juin 2024 par la Commission des référentiels et des programmes du tronc commun ;

Considérant le décret du 23 juin 2022 modifiant et portant confirmation de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 09 septembre 2021 déterminant le référentiel de français et langues anciennes, le référentiel d'éducation culturelle et artistique, le référentiel de langues modernes, le référentiel de mathématiques, le référentiel des sciences, le référentiel de formation manuelle, technique, technologique et numérique, le référentiel d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté et le référentiel d'éducation physique et à la santé et adoptant le référentiel de la formation historique, géographique, économique et sociale et instaurant une procédure de dérogation à ces référentiels ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Education ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Le programme d'études de primaire (5^{ème} et 6^{ème} primaire) du réseau libre confessionnel présenté par le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique (SeGEC), figurant en annexes I (Volume N° 1), II (Volume N° 2), III (Volume N° 3), IV (Volume N° 4) et V (Volume N° 5), est approuvé.

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le 22 novembre 2024.

Article 3. - La Ministre qui a l'éducation dans ses attributions est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 22 novembre 2024.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur,
de la Culture, des Relations internationales et intra-francophones,

E. DEGRYSE

La Première Vice-Présidente et Ministre de l'Education et de l'Enseignement
de Promotion sociale,

V. GLATIGNY

L'annexe n'est pas reproduite. Vous pouvez la consulter via :

http://www.ejustice.just.fgov.be/mopdf/2024/12/20_2_2.pdf#Page440

http://www.ejustice.just.fgov.be/mopdf/2024/12/20_2_3.pdf#Page1

http://www.ejustice.just.fgov.be/mopdf/2024/12/20_2_4.pdf#Page1